



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 524/2025

Objet : Circulation interdite Grande Rue

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande présentée par l'entreprise BOVIS FRANCHE COMTE

En raison d'opérations de manutention au 9 Grande Rue et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le lundi 15 décembre 2025 de 9H à 12H, la circulation des véhicules sera interdite Grande Rue.

ARTICLE 2 : Les véhicules accédant par la rue Fagon auront l'obligation de tourner à droite rue du Grenier à sel.

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire sera mise à disposition par les services municipaux et mise en place par le demandeur.

ARTICLE 4 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges

Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Monsieur le Commandant du SDIS

Monsieur Le Responsable de l'entreprise BOVIS FRANCHE COMTE

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 26 novembre 2025.

Le Maire
Alain CARTRON

CAM

